



## Licenciement pour cause économique

Par **mathieu123**, le **15/04/2009** à **13:07**

Bonjour, j'ai signé 1 CDD de 6 mois soit du 1er Avril 2008 au 30 septembre 2008 et depuis je n'ai rien résigné. je suis en arrêt maladie depuis le 3 mars 2009 et lorsque j'ai téléphoné à mon employeur ce matin pour lui dire que je revenais demain il m'a dit que j'étais licencié sans avoir reçu de recommandation. Il m'a dit qu'il avait fait 2 contrats de 6 mois CDD alors qu'il me faisait croire que j'étais embauché. même si il m'avait fait 2 contrats de 6 mois la date de fin prendrait compte fin mars et non le 16 avril.  
Est-ce légal que doit je faire????

Par **Visiteur**, le **15/04/2009** à **20:53**

bonsoir,

je suppose que vous n'avez pas signé le deuxième cdd....

donc depuis le 1er octobre vous êtes en cdi d'office ..... (vos fiches de paie faisant foi)

donc demain au boulot.....

courage ça ne va pas être facile je crois ???????

ps... un licenciement ne se fait pas d'un coup de baguette magique.. il y a des procédures à respecter....

si demain il vous dit de partir chez vous....demandez lui qu'il vous le justifie par écrit.....